



**MAIRIE
DE
LA SAUNIÈRE**

Tél : 05.55.80.01.66

mairie.sauniere@orange.fr

CREUSE – NOUVELLE AQUITAINE – REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

PROCES VERBAL

Etaient Présents :

ZAPATA Annie, BILLON Stéphane, BUDNY-GALA Lydia, GUILLOT Frédéric, HERITIER Alban, LARENAUDIE Anthony, LE GALLIARD Frédéric, VIAL Alain,

Etaient Absents Excusés :

CATY Francine donne pouvoir à BUDNY-GALA Lydia,
POUTARD Sébastien donne pouvoir à ZAPATA Annie,
COTTAZ Gilles donne pouvoir à VIAL Alain

Etaient Absents Non Excusés :

BOUILLET Nelly,

Etaient Absents Non Excusés :

DELAGE Patrick, LE COSTOEC Thierry

Est désigné Secrétaire de séance :

GUILLOT Frédéric

RENCONTRES DE DEUX DEMANDEURS DE L'AIDE BOOST'JEUNES :

Afin d'étudier la demande d'aide financière faite par deux jeunes de la commune, ces dernières ont été conviées au Conseil Municipal afin de présenter aux élus leurs projets :

- 1^{er} demandeur : Jeune fille de 17 ans inscrite à une formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur). Actuellement, elle suit des études pour passer un baccalauréat STMG (expertise comptable). Cette formation lui permettra d'encadrer des enfants en centre de loisirs pour la période estivale 2025.
- 2^{ème} demandeur : Jeune fille de 16 ans inscrite à une formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur). Actuellement, elle suit des études dans le domaine de la santé. Cette formation lui permettra d'encadrer des enfants en centre de loisirs pour la période estivale 2025.

Les demandeurs sont remerciés pour leur présentation et sont invitées à quitter la séance du Conseil afin que ce dernier puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal soutient le projet des deux demandeurs et acceptent de leur verser l'aide « Boost'Jeunes » selon les termes de la délibération 2025-15

APPROBATION PROCES VERBAUX :

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 10 février, 24 février et 24 mars 2025 sont approuvés à l'unanimité

REVISION PRIX DE VENTE DES TERRAINS ROUTE DE MEMINAS :

Madame le Maire fait un point sur les 4 parcelles en vente route de Méminas : à ce jour, une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par un potentiel acquéreur. Ce dernier souhaiterait acquérir deux parcelles mitoyennes afin d'y bâtir une maison d'habitation. Dans ce cadre, il souhaiterait savoir si la municipalité serait susceptible de revoir le prix de vente à la baisse.

A ce jour, les terrains sont mis en vente pour un prix de 10 €/m². Madame le Maire rappelle que des frais de viabilisation de l'ensemble des terrains ont été pris en charge pour un montant total de 17 497.20 €/TTC.

Après en avoir délibéré, avec 9 pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal propose de baisser le tarif, sur demandes des potentiels acquéreurs, à 9 €/m².

AMENAGEMENT DU BOURG :

- Atelier Flash : Madame le Maire rappelle que l'animation des ateliers Flash, organisée avec des urbanismes et les services de l'Etat, se tiendront les 26 et 27 mai prochains.

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune pour les convier aux réunions publiques dans le but de réfléchir sur l'ensemble des possibilités d'aménagement du bourg de La Saunière.

- Madame le Maire rappelle la demande de subvention DETR faite dans pour l'éclairage public. Cette demande a été rejetée en première instance par les services de l'état et fera l'objet d'un nouvel examen en Septembre 2025.

RESSOURCES HUMAINES :

Madame Le Maire informe que le contrat aidé CUI a reçu un avis favorable des services de France Travail à son renouvellement et a donc été prolongé de 3 mois, à savoir jusqu'au 2 août 2025.

ABANDON MANIFESTE :

Madame le Maire informe qu'un huissier a été mandaté afin de constater l'état d'abandon des parcelles situées route de Saint Yrieix Les Bois.

SUBVENTION AMENDE DE POLICE :

Madame le Maire présente le dispositif de subvention « Amende de Police » : dans le cadre de cette aide du Conseil Départemental, la commune peut percevoir une subvention dans le cadre de l'aménagement des routes et leur sécurisation.

Ainsi, madame le Maire propose que la commune dépose une demande d'aide selon le plan de financement suivant :

Coût total HT :	51 374,27 €
DETR :	19 086,88 €
Fond de Concours Agglo :	4 559,83 €
Amende de Police :	12 843,56 €
Autofinancement :	14 884,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise madame Le Maire à déposer une demande de subvention « amende de police » auprès du conseil départemental.

ADHESION CONTRAT SANTE DU CDG23 :

Madame le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la commune aura obligation de proposer une complémentaire santé à tous les agents communaux.

Une décision devra être prise ultérieurement concernant l'adhésion à la complémentaire santé proposée par le CDG 23 une fois que ces derniers auront proposé un contrat santé.

ADHESION NOUVELLE(S) COMMUNE(S) au SDIC :

Madame La Maire présente explique que deux nouvelles communes souhaitent adhérer au SDIC. Pour cela, le SDIC demande aux communes membres de délibérer sur les demandes de nouvelle adhésion des communes de Saint Dizier La Tour et Saint Martial Le Mont.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SDIC de ces deux communes.

SERVICE RADOTHERAPIE :

Madame le Maire explique que le service de radiothérapie de Guéret est actuellement en manque de praticiens ce qui obligent les patients à repousser leur traitement ou à se rendre au CHU de Limoges pour pouvoir être pris en charge.

Afin de soutenir l'hôpital de Guéret (dont dépend le service de radiothérapie) et les malades ne pouvant plus être pris en charge à proximité, et avec le soutien de l'Association des Maires de France, une motion est proposée à la signature des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise madame Le Maire à engagé une motion

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S) :

CIMETIERE :

La procédure de reprises de concessions en état d'abandon arrive bientôt à son terme. Le dernier arrêté devra être affiché dans le mois de mai pour une durée de 30 jours. Passé ce délai, la commune pourra procéder à la reprise des concessions.

Dans ce cadre, un ossuaire devra être créé par arrêté afin de regrouper les restes des défunts qui seront exhumés. Il est prévu, pour l'année 2025, de reprendre une dizaine de concessions.

KERMESSE :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la kermesse de l'école aura lieu le 27 juin 2025 à la Saunière.

CHEMIN DE RANDONNEE (TDLS) :

Une demande est formulée par messieurs BILLON et LE GALLIARD afin qu'un panneau d'affichage précisant les tracés des différents parcours des TDLS soit créé. M. LE GALLIARD se chargera de demander des devis pour création d'un panneau d'affichage.

RACHAT CHEMIN FREDFONT :

M. BILLON souhaiterait que la municipalité propose au propriétaire de la parcelle cadastrée AI 261 sur laquelle le chemin de randonnée passe (chemin de Frédefont), le rachat par la commune. Madame le Maire prendra contact avec le propriétaire afin que ce dernier étudie cette possibilité et fasse une proposition à la commune.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Le Secrétaire

Annie ZAPATA

Frédéric GUILLOT